

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°34 du 10 août 2012**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°25**

**INSTRUCTION N° 403281/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDS/BEG**  
portant abrogation de textes réglementaires.

*Du 18 juin 2012*

DIRECTION CENTRALE DE LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE  
ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION.

**INSTRUCTION N° 403281/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDS/BEG portant abrogation de textes réglementaires.**

*Du 18 juin 2012*

NOR D E F E 1 2 5 1 0 2 9 J

---

*Références :*

Articles R. 3233-10. à R. 3233-18. du code de la défense.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 4 mai 2012 (JO n° 109 du 10 mai 2012, texte n° 38) modifié.

*Textes abrogés :*

Instruction n° 3/DEF/SERTIM/IGO/SC du 14 février 2000 (BOC, p. 1105 ; BOEM 580.2.2.1) modifiée.

Instruction n° 4/DEF/SERTIM/IGO/SC du 6 avril 2000 (BOC, p. 2159 ; BOEM 580.2.2.1).

Instruction n° 32/DEF/SERTIM/IGO/SC du 21 novembre 2000 (BOC, p. 5403 ; BOEM 580.2.2.1) modifiée.

Instruction n° 12/DEF/SERTIM/IGO/SC du 26 mai 2002 (BOC, 2002, p. 5227 ; BOEM 580.2.2.1).

*Référence de publication :* BOC N°34 du 10 août 2012, texte 25.

---

Sont abrogées par la présente instruction :

- instruction n° 3/DEF/SERTIM/IGO/SC du 14 février 2000 modifiée, sur la conduite des projets de télécommunications d'infrastructure menés par le service technique des transmissions d'infrastructure de la marine ;
- instruction n° 4/DEF/SERTIM/IGO/SC du 6 avril 2000 sur l'organisation et le fonctionnement du service technique des transmissions d'infrastructure de la marine ;
- instruction n° 32/DEF/SERTIM/IGO/SC du 21 novembre 2000 modifiée, sur la surveillance administrative exercée par le service technique central des transmissions d'infrastructure de la marine sur les services techniques locaux des transmissions d'infrastructure de la marine ;
- instruction n° 12/DEF/SERTIM/IGO/SC du 26 mai 2002 sur les missions, organisation et fonctionnement des services techniques des transmissions d'infrastructure régionaux de la marine.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information,*

Patrick BAZIN.